



DISTRICT DE L'ESSONNE DE FOOTBALL

ANNEXE FINANCIERE 2025/2026

A - AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS :

• Match avec une équipe étrangère	38.00 €
• Homologation de contrat publicitaire	18.00 €
• Homologation d'un tournoi (non-transmission du règlement)	39.00 €
• Homologation d'un tournoi	Gratuit
• Organisation d'animations ou de compétitions non homologués pendant les dates fixées par le calendrier	150.00 €
• Engagement Coupes de l'Essonne, toutes catégories	16.00 €
• Engagement Football d'Animation	
○ Plateaux U6/U7/U8/U9, par équipe	7.00 €
○ Critérium « classique » ou challenge U9 U10/U11/U12/U13, par équipe et par phase	11.20 €
○ Tournoi Futsal U11 / U13	15.00 €
○ Plateaux U6F/U7F/U8F/U9F, par équipe	Gratuit
○ Critérium ou challenge U10F/U11F/U12F/U13F/U15F/U18F/SENIOR F8	11.20 €

B - AMENDES - PENALITES FINANCIERES :

• Absence à une convocation de prévention, médiation (CDPME) ou au Comité d'éthique	50.00 €
• Licence manquante	8.00 €
• Feuille de match (retard, irrégulière, etc.)	9.50 €
• Non-envoi feuille de match après deux réclamations (feuille papier)	100.00 €
• Etablissement feuille de match de complaisance (par équipe concernée)	300.00 €
• Fraude sur identité (par joueur), falsification de feuille de match	300.00 €
• Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu	45.00 €
• Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié (par unité)	100.00 €
• Absence à l'Assemblée Générale du District, par voix	10.00 €
• Réserve ou réclamation demande d'évocation fondée, club fautif y compris réserve technique	43.50 €
• Réserve ou réclamation fondée demande d'évocation, club obtenant gain de cause, remboursement	43.50 €
• Annulation de l'engagement après parution des calendriers	102.00 €
• Absence non excusée à convocation devant une commission de discipline ou d'appel, ou statuts & règlements (par personne convoquée)	25.00 €
• Abandon de terrain	80.00 €
• Match arrêté par suite d'envahissement du terrain	100.00 €
• Terrain non tracé	30.00 €
• Incident survenu sur le terrain mettant l'arbitre dans l'impossibilité de continuer la rencontre par club à l'origine de l'arrêt de la rencontre	100.00 €
• Modification hors délai (- de 5 jours,) avec accord des deux clubs	20.00 €
• Demande de modification de match non saisie dans Footclubs	20.00 €
• Modification non déclarée des rencontres de jeunes	30.00 €

• Modification non déclarée des rencontres seniors	50.00 €
• Utilisation de fumigènes ou pétards (toutes catégories et niveaux de compétitions) entraînant l'interruption de la rencontre	800.00 €
• Jets de projectiles	300.00 €
• Refus de participer au protocole lors des finales de coupes	50.00 €
• Frais d'impayés sur prélèvement automatique	15.00 €
• FMI : Absence de Transmission dans les délais (1 ^{er} avertissement) (article 13.2 RSG)	30.00 €
• Non-utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) : le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes : ○ Non utilisation de la FMI ○ Absence de transmission (récidive dans les 3 mois suivant la première infraction) * *si cumul possibilité perte de match et de retrait de points	100.00 €
• En cas de 1 ^{ère} non-utilisation : avertissement,	
• En cas de 2 ^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe financière) du R.S.G. du District,	
• En cas de 3 ^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.	
• FMI : absence de transmission pendant les 3 dernières rencontres* *Après vérification de la commission compétente	500.00€
• Sanctions financières associées aux suspensions de terrain ○ 1 match de suspension de terrain avec sursis ○ 1 match ou + de suspension de terrain avec sursis ○ 1 ou 2 matchs de suspension de terrain ferme ○ 3, 4 ou 5 matchs de suspension de terrain ferme ○ 6 mois de suspension de terrain ferme	17.00 € 34.00 € 100.00 € 200.00 € 400.00 €

FOOTBALL D'ANIMATION

Absence club aux réunions de rentrées ou de fin de saison **10.00 €**

Football à 8 (par équipe participant à toutes les rencontres officielles)

- Forfait général **30.00 €**
- Désengagement d'équipes après parution des calendriers **30.00 €**
- Absence aux Finales **152.00 €**
- Absence non excusée a 1 journée critères Challenge festival foot U13/U10/U11 **40.00 €**
- Match non joué (commission non avisée) perdu par pénalité **50.00 €**
- Non-retour de feuille de rencontre (après rappel) ou avant limite fin de phase **50.00 €**
- Match non joué (Commission non avisée) perdu par pénalité **50.00 €**
- Feuille de rencontre en retard **5.00 €**
- Feuille de présence non remise au club recevant le jour de la rencontre **10.00 €**
- Feuille de rencontre irrégulière : Abréviations, absences signatures, responsables... **10.00 €**
- Désengagement d'équipes après parution des poules des Challenges 1 tous festi foot **30,00 €**
- Licence manquante (par unité, pour les joueurs) **8.00 €**
- Exercices techniques non réalisés (sauf observations particulières) ...au club recevant **10.00 €**

Football à 3/4/5 (par équipes participant à toutes les rencontres les rencontres officielles)

- Désengagement d'équipe après parution officielle **30.00 €**
- Non organisation de plateau après parution **50.00 €**
- Absence non excusée sur plateaux U6/U7/U8/U9 **40.00 €**
- Arrivée tardive sur plateaux U6/U7/U8/U9 **12.00 €**
- Non-retour feuille de plateau (club recevant) **50.00 €**
- Feuille de présence non remise au club recevant le jour du plateau ou du critérium **10.00 €**
- Non organisation de rencontre après parution **50.00 €**
- Absence club à la Journée Nationale des U6/U7 **75.00 €**
- Licence manquante (par unité, pour les joueurs) **8.00 €**
- Feuille de rencontre irrégulière : Abréviations, absences signatures, responsables **10.00 €**

C - FORFAITS :

1. Championnat :

Seniors du Dimanche après-midi, D1/D2//D3 - 1^{ère}D, Féminines Seniors, CDM et Anciens et plus de 45 ans.

- 1^{er} forfait 31.00 €
- 2^{ème} forfait 37.50 €
- 3^{ème} forfait induisant le forfait général 41.50 €
- Forfait général (avisé par courrier du club ou par boîte mail officiel) 72.00 €

Seniors du Dimanche après-midi, D4/D5 et compétitions FUTSAL

- 1^{er} forfait 24.00 €
- 2^{ème} forfait 27.50 €
- 3^{ème} forfait induisant le forfait général 33.50 €
- Forfait général (avisé par courrier du club ou par boîte mail officiel) 57.00 €

Jeunes masculins et féminins

- 1^{er} forfait 24.00 €
- 2^{ème} forfait 27.50 €
- 3^{ème} forfait induisant le forfait général 33.50 €
- Forfait général (avisé par courrier du club) 57.00 €

- Forfait avisé ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans et +55 ans+ critères féminins) 500.00 €
- Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) pendant les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans & + 55ans & critérium féminins) 500.00 €

2. Coupe :

Phase préliminaire

- Forfait 23.00 €

Phase finale

- Seizième de finale 30.00 €
- Huitième de finale 46.00 €
- Quart de finale 76.00 €
- Demi-finale 152.00 €
- Finale 400.00 €
- Equipe engagée et non présente au tournoi de futsal foot animation 60.00 €

D - FRAIS DE DOSSIERS :

- Réserves, réclamations et évocation (District et Ligue) y compris réserve technique 43.50 €
- Ouverture de dossier de mise en instruction (club fautif) 50.00 €
- Comité d'Appel chargé des affaires courantes (Ligue et District) 64.00 €
- Absence de rapports ou non présentation après convocation suite incidents 20.00 €
- Frais de gestion mensuel par service civique 50.00 €

E – FRAIS DE PROCEDURE

- Appels en Commission Départementale d'Appel **125.00 €**

F - OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE :

- Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre **30.00 €**
- Par avertissement **8.00 €**

G – AMENDES MINIMUM SUITE A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES :

(Voir Barème des amendes disciplinaires)

H - INDEMNITES :

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres, Arbitres-Assistants et Arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football et ses Districts :

- Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage **48.50 €**

A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

- Pour les matches de U18 et Senior **31.50 €**
- Pour les matches de U16 et U17 **26.50 €**
- Pour les matches de U14 et U15 **21.50 €**
- Pour les matches Futsal **16.50 €**

Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et observateurs, opérant pour le compte de la Ligue de Paris Ile de France de Football et ses Districts.

- N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km **48.50 €**
- N°2. Officiel se déplaçant au-delà de 50 km **52.00 €**

Barème de remboursement des frais de déplacements des représentants de la CDTIS,

- Procédant aux contrôles des terrains aux fins d'homologation **48.50 €**
- Procédant aux contrôles d'éclairages des terrains aux fins d'homologation **95.00 €**

I - STATUT DE L'ARBITRAGE :

Championnats de Football d'Entreprise et féminins régionaux, autres divisions de Districts clubs qui n'engagent des équipes de jeunes, de Seniors CDM, de vétérans ou de critérium du samedi (division supérieure uniquement)

1^{ère} année d'infraction :

Les clubs auront pour la saison 2024/2025 le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation diminué pour l'équipe supérieure de 2 unités et une amende financière pour les équipes de D1 de 120€ par arbitre manquant x nombre d'années d'infraction et de 30€ par arbitre manquant x nombre d'années d'infraction pour les autres divisions.

2^{ème} année d'infraction :

Les clubs auront pour la saison 2024 /2025 le nombre de joueurs titulaires frappée du cachet mutation diminué pour l'équipe supérieure de 4 unités et une amende financière pour les équipes de D1 de 120€ par arbitre manquant ; multiplié par le nombre d'années d'infraction et de 30€ par arbitre manquant ; multiplié par le nombre d'années d'infraction pour les autres divisions.

3^{ème} année, 4^{ème} année d'infraction et plus :

Les clubs auront pour la saison 2024/2025 le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation diminué de 6 unités et une amende financière pour les équipes de D1 de 120€ par arbitre manquant ; multiplié par le nombre d'années d'infraction ; et de 30€ par arbitre manquant ; multiplié par le nombre d'années d'infraction ; de plus, ces clubs ne pourront pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023/2024 , sauf dans la dernière division des championnats (Seniors-CDM-anciens)